



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

Beauvais, le 19 septembre 2025

Objet : réunion du comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis qui se tiendra le :

Lundi 29 septembre 2025

à 16 h 00

Salle du conseil communautaire

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 06 OCT. 2025



Je vous remercie par avance de votre présence, je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Philippe HESSE



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

COMITÉ SYNDICAL
LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025
16 H 00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 3 février 2025.
2. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 mars 2025.
3. Rapport rendant avis sur la demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée relatif au PLUI-HM de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.
4. Revue de projet :
 - Avis du SCoT sur la modification n°2 du SRADDET,
 - Contexte législatif (suite travaux de la Fédération Nationale des SCoT),
 - Proposition du Grand Beauvaisis au relais local de la Fédération Nationale des SCoT,
 - Premiers retours des PPA sur le diagnostic en cours de l'Etat Initial de l'Environnement,
 - Organisation de la concertation,
 - Calendrier :
 - visite de terrain AMI Life,
 - relance des réunions des SCoT des Hauts-de-France,
 - conférence intercommunale sur le diagnostic,
 - réunions publiques par EPCI.



SCoT

Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis



EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à seize heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sous la présidence de monsieur Philippe HESSE.

Etaient présents :

- Gérard HEDIN,
- Dominique DEVILLERS,
- Dominique CORDIER suppléant de Caroline CAYEUX,
- Philippe HESSE,
- Christophe CHEMIN,
- Hélène DUFRANNE,
- Yves COFFINEAU,
- Fabienne CUVELLIER,
- Laurent DANIEL,
- Jean-Pierre ESTIENNE,
- Alain LEVASSEUR,
- Patrick BATOT.

Pouvoir :

Lionel OLLIVIER donne pouvoir à Philippe HESSE.

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Rapport rendant avis sur la demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée relatif au PLUI-HM de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité :

- de donner son accord à la dérogation au principe d'urbanisation limitée qui s'applique en l'absence de SCoT opposable sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- d'autoriser le président, ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution relative à la présente délibération.

La séance est levée à 17 h 00

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Philippe Hesse', is written over the printed name.

Philippe HESSE



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2025-11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à seize heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sous la présidence de monsieur Philippe HESSE.

Etaient présents :

- Gérard HEDIN,
- Dominique DEVILLERS,
- Dominique CORDIER suppléant de Caroline CAYEUX,
- Philippe HESSE,
- Christophe CHEMIN,
- Hélène DUFRANNE,
- Yves COFFINEAU,
- Fabienne CUVELLIER,
- Laurent DANIEL,
- Jean-Pierre ESTIENNE,
- Alain LEVASSEUR,
- Patrick BATOT.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 06 OCT. 2025



Pouvoir :

Lionel OLLIVIER donne pouvoir à Philippe HESSE.

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

RAPPORT RENDANT AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION
AU PRINCIPE D'URBANISATION LIMITEE RELATIF
AU PLUI-HM DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vu le code de l'urbanisme dont les articles L.142-4 et L.142-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2023 portant extension du syndicat mixte du SCoT du Beauvaisis-Clermontois - en intégrant la Communauté de Communes du Pays de Bray et la Communauté de Commune de la Picardie Verte - et le changement de dénomination du syndicat mixte, dénommé désormais le syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Beauvaisis en date du 20 février 2024 prescrivant élaboration du SCoT,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 1^{er} octobre 2021 prescrivant élaboration du PLUi-HM,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 12 décembre 2024 arrêtant le PLUi-HM,

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Oise sur les dérogations à l'urbanisation limitée demandées au titre des articles L.142-4 & 5,

Vu le respect par le projet de PLUi-HM du taux de réduction opposable 2021-2031 de 64,6% fixé par le SRADDET Hauts-de-France,

Considérant que le SCoT du Grand Beauvaisis n'est pas en vigueur, que le débat du PAS n'a pas eu lieu,

Considérant que le SCoT du Grand Beauvaisis a émis un avis favorable à l'arrêt projet du PLUi-HM en date du 6 mars 2025,

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique des adaptations du projet sont nécessaires,

Considérant que ces adaptations ne remettent pas en cause le projet de PLUi-HM sur lequel le SCoT du Grand Beauvaisis a émis un avis favorable.

Les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité :

- de donner son accord à la dérogation au principe d'urbanisation limitée qui s'applique en l'absence de SCoT opposable sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- d'autoriser le président, ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution relative à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 06 OCT. 2025



Philippe HESSE